



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 39965

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation très préoccupante des droits de l'homme en Colombie. Malgré un discours rassurant en direction de la communauté internationale, le gouvernement du président Alvaro Uribe poursuit une politique dite de « sécurité démocratique » qui se traduit par une militarisation accrue du conflit qui l'oppose aux forces de la guérilla. Les forces armées s'appuient sur des groupes paramilitaires qui disposent d'une totale impunité et multiplient les homicides et les actes de torture. Amnesty international dénonce l'augmentation du nombre des atteintes aux droits humains qui visent en particulier les défenseurs des droits humains et les syndicalistes, dans le but de maintenir la fiction selon laquelle la situation des droits de l'homme serait en voie d'amélioration en Colombie. Il lui demande donc quelles sont les intentions de la France pour que le gouvernement colombien prenne en compte ces préoccupations et s'engage véritablement dans la voie d'un meilleur respect des droits de l'homme.

Texte de la réponse

Le gouvernement français suit avec la plus grande attention la situation humanitaire en Colombie. Il est bien conscient du travail essentiel réalisé sur le terrain par certaines organisations non gouvernementales, dont les représentants font souvent preuve d'un courage et d'un dévouement remarquables. Il prête une attention vigilante à leurs remarques et recommandations et apporte son plein soutien à leur travail. Au sein des instances multilatérales appropriées et dans le cadre de ses relations bilatérales avec le gouvernement colombien, la France exprime sans relâche son attachement au respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Comme l'honorable parlementaire le sait, la France appuie les efforts du président Alvaro Uribe pour restaurer l'autorité de l'État et rétablir la paix. C'est dans cette perspective qu'elle met en oeuvre une coopération technique visant notamment à favoriser le renforcement des institutions de l'État dans ce pays. Elle soutient, par ailleurs, les bons offices du secrétaire général des Nations unies en vue de parvenir à une solution négociée. La déclaration de Londres, signée le 10 juillet 2003 par la France ainsi que par les principaux partenaires de la Colombie, approuve la politique menée par le président colombien mais conditionne cet appui au respect des droits de l'homme. Cette position équilibrée est également celle de l'Union européenne, exprimée notamment dans les conclusions du Conseil du 26 janvier 2004 sur la Colombie ainsi que lors de la 60e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies. Instruit par l'expérience, le peuple colombien se montre favorable, dans sa majorité, à la politique de fermeté du président Alvaro Uribe à l'égard des groupes armés illégaux. Mais aucune paix durable ne pourra être trouvée en dehors d'une solution négociée, que la France appelle de ses vœux.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39965

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3752

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9176